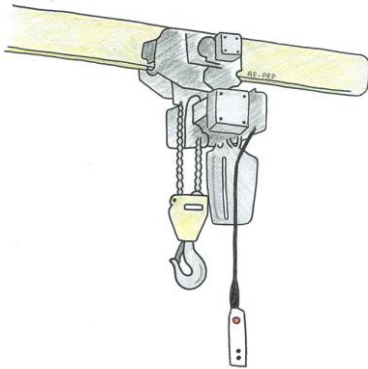


Fiche-programme conforme à l'article L6353-1 du Code du Travail



Public visé

Travailleurs devant effectuer la manutention et le déplacement de charges au moyen de ponts roulants ou de palans.

Prérequis

Aucun

Type d'action

- Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
- Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé

Codes de formation

Formacode : 31728 – Pont roulant

NSF : 311 – Transport, manutention, magasinage

Textes officiels se rapportant à l'action de formation

- Equipements de travail : Articles R4323-1 à R4323-4 du code du travail
- Levage : Articles R4323-29 à R4323-49 du code du travail
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail
- Recommandation : CNAMTS R423

Durée

- 7 heures (1 jour)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 40% du temps de formation

Périodicité

A définir par l'employeur

Nombre de participants par groupe

8 personnes maximum

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Moyens pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire à la fin de la formation (à valider avec l'organisme).
- Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

Moyens techniques

Equipements à mettre à disposition par l'entreprise :

- Pont roulant ou palan selon la formation souhaitée, et charges adaptées à déplacer dans une zone dégagée de toute activité de production

Moyens d'évaluation

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'une fiche standardisée correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme.
- Un avis à l'employeur sur les capacités du stagiaire est formalisé par le formateur.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

Objectif de la formation

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de mettre en œuvre les prescriptions de sécurité relatives au levage de charges.

Programme détaillé de la formation

■ Enseignements théoriques

- ↳ Causes d'accidents
- ↳ Réglementations et Recommandations de la Sécurité Sociale
- ↳ Prescriptions concernant le conducteur et le matériel
- ↳ Conception des palans
- ↳ Conception des ponts roulants :
 - Mouvements et mécanismes
 - Commandes
 - Câbles, moufles, crochets et accessoires de levage
 - Organes et dispositifs de sécurité
 - Chemins de roulement
 - Installations électriques
- ↳ Règles de conduite en sécurité
- ↳ Modes d'élingages, résistances et coefficient de sécurité :
 - Elingues acier, élingues rondes
 - Cordages
 - Chaînes

- Crochets
- Manilles, pinces, griffes
- ↳ Notions de statique :
 - Centre de gravité
 - Estimation d'une masse
- ↳ Règles d'entretien des matériels
- ↳ Vidéos

■ Enseignements pratiques

- ↳ Vérification des matériels
- ↳ Conduite et manœuvres en charge

■ Bilan de la formation

Tarif

Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter